



Arrêté de circulation
Pour empiètement sur la chaussée

Mairie de l'Île Bouchard

Le Maire de la commune de l'Île Bouchard,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

VU la demande du 06 novembre 2024 de Madame AUBRY Romane de la société Groupe Alquenry et ses sous-traitants domiciliée au 45 rue Pierre Martin 72100 à LE MANS,

CONSIDÉRANT que les travaux auront lieu du mardi 12 novembre 2024 au vendredi 17 janvier 2025,
CONSIDÉRANT que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er}

Dans le cadre des travaux de remplacement pour le compte Orange, de poteaux téléphoniques, un empiètement sur chaussée sera effectué rue des Cordeliers et rue Saint Léonard 37220 à l'Île Bouchard du mardi 12 novembre 2024 au vendredi 17 janvier 2025 par l'entreprise Groupe Alquenry et ses sous-traitants demeurant au 45 rue pierre Martin 72100 à LE MANS.

ARTICLE 2

Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- interdiction de dépasser ;
- interdiction de stationner.

ARTICLE 3

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

ARTICLE 4

Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de l'Île Bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'Île Bouchard, l'ASVP de l'Île Bouchard, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Île Bouchard le 06 novembre 2024

Arrêté n° 2024-11-209	
PUBLIÉ LE	06/11/2024
ACTE EXÉCUTOIRE	

Le Maire,

Nathalie VIGNEAU

